



BREVE N° 2020-01

Arrêté permanent « concessionnaires »

L'arrêté permanent « interventions urgentes concessionnaires » a été modifié sur le site www.atd36.fr dans les documents ressources.

Le modèle ainsi mis en ligne a évolué afin d'intégrer les opérations de maintenance fréquentes réalisées ou contrôlées par les concessionnaires.

Ce nouvel arrêté permanent permet donc de rationaliser le nombre d'arrêtés temporaires de circulation délivrés jusqu'à présent tout en respectant la réglementation en vigueur.